

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone : 517 700

Fax : 517844

website : www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF

Treizième session ordinaire

24 – 28 juin 2008

Sharm-El-Sheikh (EGYPTE)

EX.CL/430 (XIII)
Original: français

**RAPPORT DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DE L'ENERGIE POUR LE
LANCEMENT DE LA COMMISSION AFRICAINE DE L'ENERGIE**

NOTE INTRODUCTIVE

INTRODUCTION

1. La Commission de l'Union Africaine a organisé le 17 février 2008 à Alger (Algérie), conjointement avec le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire, la Conférence de l'Union Africaine des Ministres en charge de l'Energie sur le lancement officiel des activités de la Commission Africaine de l'Energie (AFREC).
2. La conférence ministérielle a été précédée par une réunion des experts des Etats membres de l'UA, tenue du 15 au 16 février 2008 à Alger aussi.
3. A l'issue des travaux, la Conférence a adopté une déclaration dite « Déclaration d'Alger », par laquelle les Ministres ont pris acte du lancement officiel de l'AFREC et se sont engagés à:
 - soutenir et renforcer la Commission Africaine de l'Energie afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle ;
 - renforcer la coopération sous-régionale, régionale, continentale et intercontinentale pour une mise en valeur durable et une utilisation efficace des ressources énergétiques au bénéfice de nos populations ;
 - tout mettre en œuvre en vue d'accélérer la signature et la ratification de la Convention de l'AFREC par tous les pays qui ne l'ont pas encore fait ;
 - soutenir l'opérationnalisation de la Commission Electrotechnique Africaine de Normalisation (AFSEC), en tant qu'Organe subsidiaire de l'AFREC.
4. Les Ministres ont, par ailleurs, demandé à la Commission de l'Union Africaine de procéder:
 - au recrutement du Directeur Exécutif de l'AFREC, au plus tard, fin juin 2008 ;
 - à la mise en place du Conseil Exécutif et de l'Organe Consultatif Technique, au plus tard, fin 2008; et
 - à l'augmentation des ressources financières de l'AFREC, afin de lui permettre de mettre en œuvre son Plan d'Action 2008-2009.
5. Le Conseil exécutif est invité à prendre note du rapport de la réunion des Ministres africains en charge de l'énergie à adopter la Déclaration d'Alger des Ministres africains en charge de l'énergie sur le lancement officiel de la Commission africaine de l'énergie (AFREC).

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 0115517 700
Website: www.africa-union.org

**PREMIERE SESSION DE LA CONFERENCE
DE L'UNION AFRICAINE DES MINISTRES
EN CHARGE DU TRANSPORT
21 - 25 AVRIL 2008
ALGER, ALGERIE**

AU/TPT/MIN/Rpt (I)

RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES

RAPPORT SUR LA CONFERENCE DES MINISTRES EN CHARGE DE L'ENERGIE SUR LE LANCEMENT OFFICIEL DE LA COMMISSION AFRICAINE DE L'ENERGIE (AFREC)

A. INTRODUCTION

1. La Commission de l'Union Africaine a organisé le 17 février 2008 à Alger (Algérie), conjointement avec le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire, la Conférence de l'Union Africaine des Ministres en charge de l'Energie sur le lancement officiel des activités de la Commission Africaine de l'Energie (AFREC).
2. La conférence ministérielle a été précédée par une réunion des experts des Etats membres de l'UA, tenue du 15 au 16 février 2008 à Alger aussi.
3. La Convention portant création de l'AFREC est entrée en vigueur fin décembre 2006, avec l'obtention de quinze ratifications exigées. A ce jour, 19 pays ont ratifié cette Convention et ont déposé les instruments auprès de la Commission de l'Union Africaine.

B. DEROULEMENT DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE

4. La Conférence a connu la participation des délégués de trente-six (36) Etats membres de l'UA, de cinq (5) Communautés Economiques Régionales, de trois Pools Energétiques Régionaux et des organisations continentales et internationales du secteur de l'énergie, notamment : le Forum Africain des Régulateurs des services publics (AFUR), l'Union des Producteurs et Distributeurs d'Electricité d'Afrique (UPDEA), la Commission Electrotechnique Africaine de Normalisation (AFSEC), l'Association des Pays Producteurs de Pétrole Africains (APPA), la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), le Conseil Mondial de l'Energie (CME), l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP), la Commission Européenne, la Banque Mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).

5. Pour conduire les travaux, le Bureau suivant a été élu :

Président :	Algérie (Afrique du Nord)
1 ^{er} Vice-Président :	Mozambique (Afrique Australe)
2 ^{ème} Vice-Président :	Gabon (Afrique Centrale)
3 ^{ème} Vice-Président :	Kenya (Afrique de l'Est)
Rapporteur :	Sénégal (Afrique de l'Ouest)

C. ORIENTATIONS ET CONCLUSIONS DE LA CONFERENCE

6. A l'issue des travaux, la Conférence a adopté une déclaration dite « Déclaration d'Alger », par laquelle les Ministres ont pris acte du lancement officiel de l'AFREC et se sont engagés à:

- soutenir et renforcer la Commission Africaine de l'Energie afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle ;
- renforcer la coopération sous-régionale, régionale, continentale et intercontinentale pour une mise en valeur durable et une utilisation efficace des ressources énergétiques au bénéfice de nos populations ;
- tout mettre en œuvre en vue d'accélérer la signature et la ratification de la Convention de l'AFREC par tous les pays qui ne l'ont pas encore fait ;
- soutenir l'opérationnalisation de la Commission Electrotechnique Africaine de Normalisation (AFSEC), en tant qu'Organe subsidiaire de l'AFREC.

7. Les Ministres ont, par ailleurs, demandé à la Commission de l'Union africaine de procéder:

- au recrutement du Directeur Exécutif de l'AFREC, au plus tard, fin juin 2008 ;
- à la mise en place du Conseil Exécutif et de l'Organe Consultatif Technique, au plus tard, fin 2008; et
- à l'augmentation des ressources financières de l'AFREC, afin de lui permettre de mettre en œuvre son Plan d'Action 2008-2009.

8. Les Ministres ont lancé un appel à la Banque Africaine de Développement et aux autres partenaires au développement pour soutenir activement la mise en œuvre des activités de l'AFREC ainsi que les programmes de développement énergétique du continent africain.

9. La Conférence a enfin adopté les principales conclusions ci-après :

(i) Concernant l'Accord de Siège :

- accélérer la finalisation de l'Accord de Siège.

(ii) Concernant le recrutement du personnel:

- outre la compétence, le recrutement devra tenir compte de l'équilibre régional et de genre, en conformité avec les procédures de l'Union Africaine;
- le recrutement de ressources humaines supplémentaires devra se faire en fonction de l'augmentation des programmes de l'AFREC et de la mobilisation des ressources financières;

- la structure proposée sera soumise aux organes de l'Union Africaine pour approbation;
- le processus de recrutement du Directeur Executif sera conduit par la Commission de l'Union Africaine, sur la base d'un appel de candidatures. Il devrait être lancé le plus tôt possible étant donné que le mandat de l'actuel Directeur Exécutif Intérimaire est arrivé à terme avec le lancement officiel de l'AFREC. Des critères objectifs, transparents et un profil adéquat devraient guider le choix du meilleur candidat;
- l'actuel Directeur Exécutif Intérimaire doit continuer à assumer ses fonctions jusqu'à la nomination du Directeur Exécutif titulaire.

(iii) Concernant les programmes de l'AFREC:

- prendre des mesures appropriées pour la réalisation du Système d'Information Energétique d'Afrique (SIEA) en poursuivant les efforts d'intégration des systèmes développés dans les autres sous-secteurs comme l'électricité;
- mettre l'accent sur la formation et le renforcement de capacités à travers le recensement des capacités nationales et régionales existantes en vue de leur mise en réseau au plan continental;
- apporter une assistance aux Etats et Communautés Economiques Régionales dans la mise en place du système d'information énergétique et des bases de données;
- renforcer la collaboration entre les CER et l'AFREC en respectant les principes de subsidiarité dans la mise en œuvre du programme et du Plan d'action.

(iv) Concernant la mise en place du Conseil Exécutif de l'AFREC:

- Mener des concertations au niveau des cinq régions géographiques de l'Afrique pour désigner trois représentants par région. Il a été également suggéré que deux autres membres représentant respectivement l'Association des Pays Producteurs de Pétrole Africains (APPA) et le Forum Africain des Régulateurs de services publics (AFUR) fassent partie du Conseil Exécutif.

10. La Déclaration d'Alger sur le lancement officiel de l'AFREC se trouve en annexe.

D RECOMMANDATIONS

11. Compte tenu de l'importance de la Commission Africaine de l'Energie dans le développement du secteur de l'énergie et son rôle dans l'intégration du continent africain ainsi que de la convenance des mesures prises par la conférence, le Conseil Exécutif est invité à :

- prendre note du rapport de la réunion des Ministres africains en charge de l'énergie ;
- féliciter les Ministres africains en charge de l'énergie pour leurs recommandations pertinentes;
- adopter la Déclaration d'Alger des Ministres africains en charge de l'énergie sur le lancement officiel de la Commission Africaine de l'Energie (AFREC);
- lancer un appel aux États membres, qui ne l'ont pas encore fait, afin qu'ils ratifient la Convention portant création de l'AFREC;
- demander à la Commission, en collaboration avec la Banque Africaine de Développement et les partenaires au développement, de tout mettre en oeuvre pour appuyer financièrement et techniquement l'AFREC;
- demander au Président de la Commission de l'Union Africaine de soumettre un rapport d'activités sur la mise en oeuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil Exécutif.

EX.CL/430 (XIII)
Annexe 1

DECLARATION D'ALGER

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-11) 5525849 Fax: (251-11) 5525855

**CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE
DES MINISTRES EN CHARGE DE L'ENERGIE
« LANCEMENT DE LA COMMISSION
AFRICAINNE DE L'ENERGIE (AFREC) »
15-17 FEVRIER 2008
ALGER (ALGERIE)**

AU/MIN/EN/Decl. (III)

DECLARATION

D'ALGER

**DECLARATION DE LA CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE DES
MINISTRES EN CHARGE DE L'ENERGIE SUR LE LANCEMENT OFFICIEL
DE LA COMMISSION AFRICAINE DE L'ENERGIE (AFREC)**

NOUS, Ministres en charge de l'Energie des Etats membres de l'Union africaine, réunis le 17 février 2008 à Alger (Algérie) dans le cadre du lancement officiel de la Commission Africaine de l'Energie (AFREC),

VU le Traité instituant la Communauté Economique Africaine adopté en juin 1991 à Abuja (Nigeria);

VU l'Acte constitutif de l'Union africaine adopté le 11 juillet 2000 à Lomé (Togo), notamment ses articles 14 à 16, qui prévoient que la Commission de l'Union africaine coordonne les politiques dans les domaines de l'énergie, de l'industrie et des ressources minérales compte tenu de leur importance particulière pour le développement de l'Afrique ;

RAPPELANT la Conférence de l'Union africaine des Ministres en charge de l'énergie sur la création de la Commission africaine de l'Energie organisée les 23 et 24 avril 2001 à Alger (Algérie);

RAPPELANT AUSSI la décision du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenu en juillet 2001 à Lusaka (Zambie), portant création du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) comme cadre pour le développement de notre continent ;

CONSIDERANT l'adoption de la Convention de la Commission Africaine de l'Energie (AFREC) par le 37^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenu le 11 juillet 2001, à Lusaka (Zambie) ;

CONSIDERANT AUSSI la Déclaration de la Conférence ministérielle tenue les 23 et 24 mars 2006 à Addis-Abeba (Ethiopie) sur « La Vision Commune et les orientations stratégiques pour une politique continentale » relative au sous-secteur africain de l'électricité ;

RAPPELANT le Séminaire de Haut Niveau conjointement organisé par l'Union Africaine, le Gouvernement du Brésil et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUUDI) sur les biocarburants en Afrique tenu du 30 juillet au 1 août 2007 à Addis-Abeba (Ethiopie)

AYANT EXAMINE ET ADOPTE le rapport des experts réunis les 15 et 16 février 2008, à Alger (Algérie).

DECLARONS CE QUI SUIIT :**1. REAFFIRMONS :**

- Le rôle moteur du secteur de l'énergie dans la réduction de la pauvreté ainsi que l'accélération de la croissance et du développement socio-économique, en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
- L'engagement de nos Etats à développer le secteur de l'énergie afin d'accélérer le développement industriel du continent tout en sauvegardant l'environnement et la santé.

2. PRENONS ACTE du lancement officiel de la Commission Africaine de l'Energie (AFREC)**3. PRENONS** l'engagement de :

- Soutenir et renforcer la Commission Africaine de l'Energie afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle ;
- Renforcer la coopération sous-régionale, régionale, continentale et intercontinentale pour une mise en valeur durable et une utilisation efficace des ressources énergétiques au bénéfice de nos populations ;
- Tout mettre en œuvre en vue d'accélérer la signature et la ratification de la Convention de l'AFREC par tous les pays qui ne l'ont pas encore fait ;
- Soutenir l'opérationnalisation de la Commission Africaine de Normalisation (AFSEC) en tant qu'entité subsidiaire de l'AFREC.

4. DEMANDONS à la Commission de l'Union Africaine de procéder :

- au recrutement du Directeur Exécutif de l'AFREC, au plus tard, fin juin 2008 ;
- à la mise en place du Conseil Exécutif et de l'Organe Consultatif Technique, au plus tard, fin 2008 ;
- à l'augmentation des ressources financières en faveur de l'AFREC, afin de lui permettre de mettre en œuvre son Plan d'Action.

5 LANCONS UN APPEL à la Banque Africaine de Développement (BAD) et aux autres partenaires au développement à soutenir les programmes de développement énergétique de l'Afrique.

6 DEMANDONS à la Commission de l'Union Africaine et au Secrétariat du NEPAD en coopération avec les Communautés Economiques Régionales (CER), les Pools Energétiques Régionaux, le Forum Africain de Réglementation des Services Publics (AFUR), les Institutions spécialisées, la Banque Africaine de Développement (BAD) et les autres Banques régionales de développement ainsi que les partenaires au développement à soutenir activement la mise en œuvre des activités de l'AFREC pour le développement et l'intégration énergétique en Afrique.

7 DEMANDONS AUSSI à la Commission de l'Union Africaine de mobiliser les ressources et le soutien politique nécessaires à la mise en œuvre de la présente Déclaration.

Fait à Alger, le 17 février 2008

2008

Rapport de la Conference des Ministres de l'Energie pour le Lancement de la Commission Africaine de l'Energie

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3117>

Downloaded from African Union Common Repository